

PROMULGATION

RÈGLEMENT RCA21 09010

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2022, le règlement suivant :

RCA21 09010 RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 3 900 000 \$ POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE (DOSSIER 1214040009);

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 18 février 2022.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse <http://ville.montreal.qc.ca/reglements>.

FAIT à Montréal, le 3 mars 2022

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert